

Important

Implantation d'une distillerie industrielle Réagissons avec l'association « Nature sans gênes »

Un projet gigantesque d'installation d'une entreprise est en voie de réalisation sur les communes de Boz et de Reyssouze.

Construite sur 80 000 m² avec 30 000 m² de bâtiments, elle traitera 48 000 tonnes de marc par an !

Un grand nombre d'inquiétudes et de questions posées lors de l'enquête publique n'ont pas eu de réponses satisfaisantes.

L'autorisation d'installation a été accordée par arrêté préfectoral du 8 janvier 2004 mais le permis de construire n'a pas encore été accordé. **Il est encore temps de réagir.**

A l'issue d'une première réunion publique, le vendredi 13 février 2004, l'association « **Nature sans gênes** » a été créée. Elle a pour objet de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants de Boz et des environs afin de protéger le caractère particulier de nos villages. Les habitants de nos communes souhaitent profiter au maximum des attraits de la campagne et de la qualité de l'environnement préservé des pollutions.

L'implantation d'entreprises est nécessaire au développement du canton mais il est indispensable de réfléchir à un développement harmonieux, respectueux de la nature et des hommes, seul véritable développement durable.

De plus, **l'installation d'une telle entreprise ne peut se faire qu'après une réelle prise en compte de ses conséquences et une large consultation des habitants.**

Cette usine a été refusée dans plusieurs communes rurales et ce pour des inquiétudes semblables aux nôtres.

Nos interrogations, dont certaines soulevées aussi par des organismes tels que la DASS et le SDIS portent plus particulièrement sur les points suivants :

- Ce site sensible doit se situer d'après le dossier technique à un kilomètre de la première habitation or, **la plus proche habitation est à environ 500 mètres.**

- **L'énorme consommation d'eau.** Après ces années de sécheresse, l'eau devient de plus en plus précieuse, et cette ponction énorme (plus de 60 000 m³ par an) sur le réseau et par pompage direct dans la nappe ne sera-t-elle pas préjudiciable à plus ou moins long terme ?

- **Le rejet des eaux pluviales dans la Saône :** les quantités d'eau à renvoyer sont énormes et risquent de poser des problèmes : impacts sur les fossés, risques de pollution.

- **Le traitement des eaux usées par méthanisation** est générateur d'odeurs et de volumes de boues importants. Cette production de méthane peut également être une source de danger.

- **La pollution olfactive** est très importante et les odeurs n'ont aucun point commun avec celles des alambiques ambulants de l'ancien temps. Les quantités de marcs stockés seront presque trois fois plus importantes que celles réparties actuellement sur les deux sites de l'entreprise.

- **L'aller-retour de nombreux camions** toute l'année (jusqu'à 150 camions par jour sur 45 jours passant de moitié par Pont de Vaux et autant par Ozan), vient s'ajouter à un trafic déjà dense et intégrant le passage de nombreux convois exceptionnels à travers le centre de différents villages : Feillens, Manziat, Ozan, Pont de Vaux, Arbigny, Sermoyer...

- **Des craintes pour la santé publique**, avec, notamment, des **risques de légionellose** cités dans le dossier technique.

- L'implantation de cette usine est prévue au milieu d'une **zone agricole** et surtout **maraîchère**. Son impact n'est pas étudié dans le dossier technique.

- **Les risques d'explosions et d'incendies** sont importants et ne peuvent laisser la population indifférente.

- **La pollution visuelle** d'une zone en plein essor touristique avec la présence d'**une cheminée de 25 mètres de haut** et d'**une torchère**. Qu'en sera-t-il des efforts des communes pour développer et aménager des structures touristiques : site naturel des « Oignons », piscine, camping quatre étoiles, port de plaisance, plan d'eau de pêche... ?

- **La pollution sonore** liée à l'activité de cette entreprise n'est pas évaluée, elle ne le sera qu'après son démarrage !

- **La valeur des maisons et des terrains** sera certainement diminuée à côté d'une entreprise classée à « risques majeurs ».

Face à toutes ces questions, « **Nature sans gênes** » a décidé de faire partager ses interrogations à la population et aux élus. Celles-ci n'auront une chance d'être entendues que si cette association représente une part importante de la population.

Nous vous invitons donc vivement à :

- **rejoindre cette association,**
- **nous faire part de votre avis,**
- **nous aider à informer la population,**
- **interpeller vos élus.**

« **Nature sans gênes** »



BULLETIN D'ADHESION « Nature sans gênes »

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Tél. : Email :

Ci-joint un chèque de 10 € à l'ordre de : « Nature sans gênes »,
à envoyer au trésorier **FOURNIER Philippe - La Mortelle - 01190 BOZ**

Important

Implantation d'une distillerie industrielle **Réagissons avec l'association « Nature sans gênes »**

Un projet gigantesque d'installation d'une entreprise est en voie de réalisation sur les communes de Boz et de Reyssouze.

Construite sur 80 000 m² avec 30 000 m² de bâtiments, elle traitera 48 000 tonnes de marc par an !

Un grand nombre d'inquiétudes et de questions posées lors de l'enquête publique n'ont pas eu de réponses satisfaisantes.

L'autorisation d'installation a été accordée par arrêté préfectoral du 8 janvier 2004 mais le permis de construire n'a pas encore été accordé. **Il est encore temps de réagir.**

A l'issue d'une première réunion publique, le vendredi 13 février 2004, l'association « **Nature sans gênes** » a été créée. Elle a pour objet de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants de Boz et des environs afin de protéger le caractère particulier de nos villages. Les habitants de nos communes souhaitent profiter au maximum des attraits de la campagne et de la qualité de l'environnement préservé des pollutions.

L'implantation d'entreprises est nécessaire au développement du canton mais il est indispensable de réfléchir à un développement harmonieux, respectueux de la nature et des hommes, seul véritable développement durable.

De plus, **l'installation d'une telle entreprise ne peut se faire qu'après une réelle prise en compte de ses conséquences et une large consultation des habitants.**

Cette usine a été refusée dans plusieurs communes rurales et ce pour des inquiétudes semblables aux nôtres.

Nos interrogations, dont certaines soulevées aussi par des organismes tels que la DASS et le SDIS portent plus particulièrement sur les points suivants : proximité d'**habitations, énorme consommation d'eau, pollution olfactive et sonore, aller-retour de nombreux camions** sur la départementale, **craintes pour la santé publique**, avec, notamment, des **risques de légionellose, rejet des eaux pluviales et usées dans la Saône, impacts sur les zones agricoles et maraîchères, risques d'explosions et d'incendies** importants, **pollution visuelle** d'une zone en plein essor touristique avec la présence d'**une cheminée de 25 mètres de haut et d'une torchère.**

La valeur des maisons et des terrains sera certainement diminuée à côté d'une entreprise classée à « risques majeurs ».

Nous vous invitons donc vivement à :

- rejoindre cette association,**
- nous faire part de votre avis,**
- nous aider à informer la population,**
- interpeller vos élus.**

Contact : Président Raymond FEVRE - 03 85 30 39 21